



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
10.ETUDES ET TRAVAUX**

**Signature d'un accord-cadre multi-attributaires pour la  
réalisation de travaux de voirie, terrassements génie civil et  
réseaux divers**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 9 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE) M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Henry-Paul JAFFARD.

**Secrétaire de séance :** M. Gérard JUIN.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015102-DE  
Regu le 10/07/2015

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Volants.....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
10.ETUDES ET TRAVAUX**

**Signature d'un accord-cadre multi-attributaires pour la  
réalisation de travaux de voirie, terrassements génie civil et  
réseaux divers**

Afin de réaliser des travaux de construction et d'amélioration des pistes cyclables, des abords des bâtiments et équipements relevant de sa compétence, d'entretien des chemins d'intérêt communautaire, ainsi que des travaux de terrassements préalables à la pose de colonnes enterrées, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a passé au mois de juin 2015, une consultation pour un accord cadre multi-attributaire (article 76 du code des marchés publics).

L'accord cadre se compose de deux lots, à savoir :

- Un lot 1 pour la réalisation de travaux d'urgence,
- Un lot 2 pour la réalisation de travaux d'entretien courant et programmés.

Le lot 1 a pour vocation de répondre à une situation d'urgence ou de mise en sécurité :

- o Le délai de consultation est compris entre 6H et 72 H,
- o Les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont le délai (dont la pondération est comprise entre 60 et 80 %) et le prix (dont la pondération est comprise entre 20 et 40 %).

Le lot 2 a vocation à répondre à deux types de situations :

- Situation 1 – Travaux d'entretien courant
  - o Le délai de consultation est au minimum de 7 jours,
  - o Les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont le prix (dont la pondération est comprise entre 70 et 80 %) et le délai (dont la pondération est comprise entre 20 et 30 %).
- Situation 2 – Travaux programmés
  - o Le délai de consultation est au minimum de 10 jours,
  - o Les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont la valeur technique (dont la pondération est comprise entre 50 et 60 %), le prix (dont la pondération est comprise entre 30 et 40 %) et le délai (dont la pondération est comprise entre 10 et 20 %).

Chaque lot est passé pour une durée d'un an sans minimum, mais avec un maximum de 250 000 euros hors taxe pour le lot 1 et 1 million d'euros hors taxe pour le lot 2.

Ceux-ci pourront être reconduits au maximum trois fois un an, pour le même montant par reconduction expresse.

Chacun des lots pourra être attribué à quatre entreprises au maximum.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015102-DE  
Reçu le 10/07/2015





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
10.ETUDES ET TRAVAUX**

**Signature d'un accord-cadre multi-attributaires pour la  
réalisation de travaux de voirie, terrassements génie civil et  
réseaux divers**

A la survenance du besoin, des marchés subséquents seront passés. Dans le cadre de leur passation, les entreprises se devront de respecter les prix plafonds sur lesquels elles se sont engagées dans le Bordereau des Prix Unitaires de chaque lot.

Compte tenu de son montant, cet accord cadre de travaux a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) et a fait l'objet d'une dématérialisation sur le profil acheteur « achatpublic.com ».

Un avis d'appel public à concurrence a ainsi été émis en date du 9 juin 2015 et publié sur le site du BOAMP le 11 juin 2015.

La date de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 11h00, 8 offres ont été reçues :

- 4 offres pour le lot 1 (dont une remise par voie électronique),
- 4 offres pour le lot 2 (dont une remise par voie électronique).

Les critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation sont les suivants:

- pour le lot 1 de l'accord cadre :
  - o la valeur technique sur 40 %,
  - o le prix sur 30 %,
  - o le délai sur 30 %.
- pour le lot 2 de l'accord cadre :
  - o la valeur technique sur 60 %,
  - o le prix sur 30 %,
  - o le délai sur 10 %.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir les 4 entreprises suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :

Pour le lot 1 :

- EUROVIA
- EIFFAGE
- COLAS
- RE TP

Pour le lot 2 :

- EUROVIA
- EIFFAGE
- COLAS
- RE TP

017-241700459-20150709-D2015102-DE  
Reçu le 10/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

SERVICES TECHNIQUES  
10.ETUDES ET TRAVAUX

Signature d'un accord-cadre multi-attributaires pour la  
réalisation de travaux de voirie, terrassements génie civil et  
réseaux divers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre avec :  
Pour le lot 1 :
  - EUROVIA
  - EIFFAGE
  - COLAS
  - RE TPPour le lot 2 :
  - EUROVIA
  - EIFFAGE
  - COLAS
  - RE TP
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des marchés subséquents de l'accord cadre et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015102-DE  
Reçu le 10/07/2015